



Organisation du travail

Lyon, le 13 avril 2021

Ligne hiérarchique Place de l'encadrement : parlons-en !

La refonte des lignes hiérarchiques, comme l'ensemble des grandes réorganisations actuelles, n'est pas un sujet de SA. Ce sont des orientations qui découlent directement des plans de performances. Elles se font au détriment des cheminots, sans volonté d'améliorer la qualité de la production, la sécurité et le service public.

Ligne hiérarchique ou ligne managériale ?

Depuis les années 2000, l'entreprise substitue progressivement aux lignes « hiérarchiques » des lignes « managériales ».

La logique est de supprimer les frais de structure que représente l'encadrement : faire des économies d'échelle. La volonté est aussi de faire porter par l'encadrement les messages et stratégies de la Direction au plus près du terrain.

Les conséquences sont nombreuses :

- Un risque de perte de technicité des encadrants
- Un abaissement de la responsabilité juridique sur des agents sous-qualifiés et sous-rémunérés
- Une augmentation de la charge de travail pour les encadrants
- Une réduction des appuis techniques et logistique

La CGT ne considère pas l'encadrement et la ligne hiérarchique comme un coût.

POUR LA CGT :

Un encadrant doit être dans une ligne hiérarchique clairement identifiée. Cela permettrait :

- D'avoir la possibilité de requérir les arbitrages nécessaires
- D'avoir un temps de présence suffisant auprès des agents
- De bénéficier des appuis de proximité réactifs, et des moyens humains et matériels adaptés.
- D'encadrer des équipes de taille humaine adaptées aux métiers, dans la proximité géographique et professionnelle.

L'action de la CGT : Contester, Proposer, Agir et Négocier

Nous contacter : ufcm.cgtlyon@gmail.com

Secteur Fédéral des Cheminots de la Région de Lyon

Bureau Territorial UFCM

04 26 21 78 63

Les revendications de l'UFCM CGT

L'UFCM-CGT revendique que les responsabilités soient clairement identifiées et assumées depuis le sommet de l'entreprises jusqu'à sa base. Chaque agent de maîtrise et cadre, à son niveau, doit savoir à qui s'adresser pour trouver les arbitrages aux problèmes qu'elle ou il rencontre notamment lorsque ni ses moyens ni ses prérogatives réelles ne lui permettent de les traiter.

L'UFCM-CGT revendique que les délégations de pouvoir soient clairement formalisées par écrit.

L'UFCM-CGT revendique que tous les salariés recevant une délégation de pouvoir bénéficient d'une formation juridique.

L'UFCM-CGT exige que chaque agent maîtrise ou cadre soit informé tout au long de son parcours professionnel des appréciations portées à son sujet par sa hiérarchie.

L'UFCM-CGT revendique plus généralement que, dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles, tous les maîtrises et cadres puissent exprimer librement leur analyse sur les sujets ou les projets de l'entreprise, sans que cela ne pèjore ni leur parcours professionnel ni leur rémunération.

Chaque agent de maîtrise ou cadre doit pouvoir dire non et résister à une directive ou une consigne portant atteinte à la dignité, la santé physique et mentale d'autrui, ou contraire aux valeurs du Service Public ou à la sécurité ferroviaire. Ce refus ne doit pas donner lieu à sanction.

La nécessité d'en débattre

L'UFCM-CGT est la structure de la CGT qui, depuis 1973, a pour objectif et pour fonction de représenter et défendre les intérêts des cadres et agents de maîtrise.

Suite aux nombreuses annonces de la direction de revoir l'organisation du travail en regroupant des unités opérationnelles, nous sommes convaincus que l'encadrement doit s'emparer de ces sujets.

Est-ce une garantie d'efficacité ou avant tout un moyen de diminuer le « taux d'encadrement » au nom de la productivité ?

Pour s'informer, pour débattre, pour être au courant des initiatives, pour ne pas rester isolé :

Nous invitons tous les salariés cadres et agents de maîtrises à prendre contact avec l'UFCM-CGT, en proximité, via l'adresse mail suivante :

contact@cgtlyd.fr

Pour recevoir la newsletter du syndicat UFCM-CGT Lugdunum Part-Dieu :

newsletter-subscribe@cgtlyd.fr

L'action de la CGT : Contester, Proposer, Agir et Négocier

Nous contacter : ufcm.cgtlyon@gmail.com

Secteur Fédéral des Cheminots de la Région de Lyon

Bureau Territorial UFCM

04 26 21 78 63